

INFOLETTRE DES IAA DU CSHO



Comité des iaa du CSHO-SCFP

Juliet Saunders est nommée IAA de l'année

Le Comité des IAA du CSHO a eu le plaisir d'annoncer la nomination de Juliet Saunders au titre d'infirmière auxiliaire autorisée (IAA) de l'année à l'occasion du congrès annuel du CSHO-SCFP qui vient de se tenir à Deerhurst. Juliet est membre du SCFP 6364 et travaille pour le réseau hospitalier Lakeridge Health de Durham.

Ce prix souligne l'engagement indéfectible de Juliet à prodiguer des soins exceptionnels aux malades, à faire preuve de leadership, et à défendre les droits des travailleuses et des travailleurs. La personne qui avait proposé sa candidature estime que Juliet est un exemple remarquable d'IAA : une personne qui combine expertise clinique, profonde compassion et professionnalisme inébranlable.

Suite à la page 3

DANS CE NUMÉRO

JULIET SAUNDERS : IAA DE L'ANNÉE

CAMPAGNE DU CSHO POUR DES RATIOS INFIRMIÈRE/PATIENT(E)S

CHANGEMENTS APPORTÉS AU CHAMP D'EXERCICE DES IAA

SEMAINE NATIONALE DES SOINS INFIRMIERS, DU 12 AU 18 MAI

ASSURANCE RESPONSABILITÉ

Mise à jour importante : nouvelle norme « Champ d'exercice » de l'OIIO pour les IAA

L'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario (OIIO) vient de mettre à jour (juillet 2023) sa norme « Champ d'exercice » pour les infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés (IAA), mettant ainsi de côté l'ancien cadre décisionnel à trois facteurs. Il s'agit d'un changement important du cadre décisionnel du champ d'exercice et de la façon d'évaluer les responsabilités des IAA.

Quels sont ces changements?

Dans l'ancien cadre décisionnel, trois facteurs guidaient le champ d'exercice:

- La cliente ou le client
- L'infirmière ou l'infirmier
- L'environnement

Que signifie cette transition pour les IAA?

Chaque IAA est personnellement responsable d'évaluer ses propres compétences avant de participer à une activité ou de faire une intervention.

L'IAA doit se demander si elle ou il possède les connaissances, les compétences et le jugement nécessaires pour :

- prodiguer des soins de manière sûre et efficace;
- gérer les risques, y compris les éventuelles complications;

- prendre des décisions cliniques en se fondant sur les faits et les pratiques exemplaires;
- toujours collaborer et se concerter : faire preuve de jugement en demandant de l'aide ou en aiguillant les malades vers un(e) collègue au besoin.

Sensibilisation à notre rôle et protection des patient(e)s

Cette nouvelle perspective fait davantage place à l'autonomie professionnelle et montre qu'il faudrait préconiser :

- une définition claire des rôles au sein des équipes interprofessionnelles;
- la formation continue et les ressources pour consolider les compétences;
- un processus de dotation et un environnement sécuritaire qui respectent les normes;
- la reconnaissance de l'apport croissant du personnel dans un contexte de complexification des soins.

En tant qu'IAA, nous jouons un rôle fondamental dans la prestation de soins sûrs et de qualité. Il est plus important que jamais de s'exprimer – pour nous-mêmes, nos patient(e)s et la profession.

Nous devons connaître nos limites, communiquer clairement et faire preuve de jugement en tout temps.

IAA de l'année

Qu'il s'agisse d'administrer des médicaments, de changer des pansements ou de répondre aux besoins variés des malades, la compétence et l'empathie de Juliet laissent un souvenir indélébile dans le cœur de ses patient(e)s.

Elle se démarque non seulement par sa capacité à s'adapter au milieu dynamique de la santé, mais aussi par son action en tant que mentore et éducatrice : elle transmet volontiers son savoir et favorise l'apprentissage en plus de bien informer son équipe et ses patient(e)s.

Juliet est reconnue pour donner le meilleur d'elle-même. Elle fait preuve d'intégrité et de résilience, même en conditions difficiles. Son leadership, sa passion pour l'apprentissage et son désir constant de prodiguer des soins holistiques, centrés sur le patient ou la patiente, sont une véritable source d'inspiration.

Toutes nos félicitations, Juliet Saunders! Vos réalisations sont éloquentes, et ce prix vient reconnaître vos efforts et la gratitude de vos collègues et patient(e)s.

Campagne du CSHO pour des ratios infirmière/patient(e)s

Il ne fait aucun doute que les infirmières et les infirmiers de l'Ontario se font largement exploiter. Des années de sous-financement et de pénurie de personnel ont entraîné une augmentation démesurée de la charge de travail, de l'anxiété et du stress, des records d'épuisement professionnel et une hausse fulgurante du nombre de postes vacants.



Il est donc essentiel de revoir les conditions de travail des infirmières et infirmiers pour pallier la pénurie de main-d'œuvre. L'un des meilleurs moyens d'y parvenir consiste à instaurer des ratios infirmière/patient(e)s minimums pour garantir un effectif suffisant en tout temps.

L'expérience concrète de tels ratios dans plusieurs territoires, notamment la Californie, la Colombie-Britannique et le Queensland (Australie), révèle de nombreux avantages.

De meilleurs soins pour les patient(e)s

Des études révèlent que les ratios infirmière/patient(e)s contribuent à améliorer l'état de santé des patient(e)s et à réduire les risques de complications et de mortalité.

Suite à la page 4

Campagne du CSHO pour des ratios infirmière/patient(e)s

Pallier la pénurie d'infirmières et d'infirmiers

Nous pensons qu'instaurer de tels ratios pourrait favoriser le recrutement et le maintien en poste de bon nombre d'infirmières et infirmiers, de même que réduire la charge actuellement excessive de travail.

Environnement de travail plus sain

De tels ratios accorderaient aux infirmières et infirmiers davantage de temps et de ressources pour prodiguer des soins de qualité, ce qui aurait pour effet d'améliorer et de stabiliser l'environnement de travail.

Une bonne entente pour les IAA

Durant la prochaine ronde de négociations de la centrale, qui commencera en septembre, le CSHO proposera des ratios infirmière/patient(e)s minimums pour chaque unité hospitalière. Ces ratios tiendront compte des exigences de chacune, ainsi que de l'acuité des soins à prodiguer aux patient(e)s.

Le CSHO proposera également une augmentation de salaire spéciale pour les infirmières et infirmiers afin de mieux reconnaître leurs compétences, leurs connaissances et leur engagement.

Lors de la ronde de négociations précédente, l'Association des hôpitaux de l'Ontario avait refusé de négocier le salaire des IAA à la table centrale.



Nos campagnes

Cette année, le CSHO continuera de promouvoir les IAA dans le cadre de campagnes publiques, dont une tournée médiatique provinciale pour souligner le lancement d'une étude sur les ratios infirmière/patient(e)s.

Nous tiendrons aussi des manifestations pour exiger un meilleur financement des hôpitaux et ainsi garantir une meilleure dotation dans toutes les catégories d'emploi.

Ces campagnes nous permettent d'exercer une pression politique sur un gouvernement conservateur qui n'a pas su pallier la pénurie de main-d'œuvre en augmentant le financement ni répondre aux préoccupations soulevées à maintes reprises par le personnel.

La mobilisation des membres est primordiale pour atteindre nos objectifs, et nous espérons que vous vous joindrez à nous.

Assurance responsabilité professionnelle : PROLINK

Les IAA consacrent leur carrière à prodiguer avec compassion des soins professionnels dans un contexte médical de plus en plus complexe. Malgré toutes les précautions prises, un imprévu ou une accusation de négligence ou de faute professionnelle peut toujours survenir, ce qui pose un risque pour la sécurité financière et la réputation de nos membres.

Le CSHO s'est associé à PROLINK pour élaborer un programme complet d'assurance responsabilité professionnelle adapté aux risques que prennent chaque jour les infirmières et infirmiers. Cette assurance s'ajoute à la police d'assurance de l'employeur et défendra les IAA contre les accusations de négligence professionnelle, même celles sans fondement.

Pourquoi l'assurance responsabilité professionnelle est-elle essentielle?

L'assurance responsabilité professionnelle, souvent appelée assurance contre la faute professionnelle, est essentielle pour protéger les infirmières et infirmiers contre les accusations de négligence ou de faute professionnelle. Voici ce qu'elle offre :

- Protection juridique : couvre les frais juridiques, les frais de justice et les règlements associés aux accusations de faute professionnelle.



PROLINK and OCHU have partnered to develop a comprehensive Professional Liability Insurance program tailored to insure the unique risks you face as a Registered Practical Nurse (RPN) or Registered Nurse (RN). Professional Liability Insurance will supplement your Employer's insurance policy and defend you from allegations of professional negligence, even if the claims made against you are groundless.



PROGRAM HIGHLIGHTS INCLUDE:

ERRORS & OMISSIONS COVERAGE

PROFESSIONAL LEGAL & HR ADVICE

PRIVACY & SECURITY BREACH COVERAGE

- Sécurité financière : compense les pertes financières pouvant résulter d'une poursuite judiciaire.
- Tranquillité d'esprit : permet aux IAA de prodiguer des soins de qualité sans craindre les conséquences d'une poursuite.

Exigences de l'OIIO

L'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario (OIIO) exige que l'ensemble du personnel infirmier en exercice souscrive une assurance responsabilité professionnelle adéquate afin de respecter sa réglementation, selon laquelle les infirmières et infirmiers doivent :

- détenir une assurance responsabilité professionnelle appropriée en tout temps;
- présenter une preuve d'assurance responsabilité à la demande de l'Ordre;
- comprendre la portée et les conditions de leur couverture pour en respecter strictement les exigences.

Suite à la page 6

Assurance responsabilité professionnelle : PROLINK

Pourquoi choisir l'assurance PROLINK?

L'assurance PROLINK est spécialement adaptée aux professionnel(le)s de la santé; elle est reconnue pour offrir une couverture complète et spécialisée.

- Soutien spécialisé : offre des conseils et du soutien spécialisés aux infirmières et infirmiers.
- Couverture complète : couvre la majorité des risques propres au champ d'exercice des IAA.
- Primes abordables : propose des tarifs concurrentiels, accessibles à tous.

Responsabilité professionnelle

Le fait d'être assuré est également un gage de professionnalisme. Cela inspire confiance et montre à vos patient(e)s, à vos collègues et à votre employeur que vous avez le sens des responsabilités.

N'attendez pas qu'il soit trop tard!

Protégez-vous contre les risques du métier. L'assurance responsabilité professionnelle PROLINK offre aux IAA la couverture nécessaire pour exercer leurs fonctions en toute confiance en protégeant leur carrière et leur santé financière.

Pour en savoir plus ou pour vous inscrire, visitez le www.ochu.on.ca/fr/soins-infirmiers.

Si vous avez des questions ou des préoccupations en lien avec votre rôle d'IAA, n'hésitez pas à communiquer avec un membre de notre comité.



COMITÉ DES IAA DU CSHO-SCFP

Angela Hodgson,
présidente et représentante de la région 5, president@cupe1974.ca

Thoa Tran, région 1
Tran_thoa@hotmail.com

Liz Schramm, région 2
liz.schramm@gmail.com

Raquel Russell, région 3
raquelcupe5441@gmail.com

Rachel Fleming, région 4
flemingrpn@gmail.com

Paulette Abraham, région 6
paulette_abraham@hotmail.ca

Samantha Brown, région 7
sami_brown9@hotmail.com